

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	2
Dont représentés	
Votants	
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLLE Grégory, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, M. MONSEGU Michel (suppléant de Mme RODRIGUES Catherine), Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

Etaient excusés :

Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme RODRIGUES Catherine, Mme MAILLE Julie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2021-C1 : GOUVERNANCE - CREATION DE NOUVELLES COMMISSIONS THEMATIQUES ET CONSOLIDATION DES COMMISSIONS EXISTANTES

RAPPORT

Mme la Présidente expose que par transposition de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Elles sont composées exclusivement d'élus désignés en son sein par l'organe délibérant.

Elle ajoute que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'organe délibérant.

Les commissions sont convoquées par la Présidente du Syndicat, qui en est la Présidente de droit, dans les 2 mois qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Au cours de cette 1^{ère} réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si la Présidente est empêchée.

Mme la Présidente rappelle que par délibération n°2020-D5 en date du 22 juin 2020, le comité a approuvé la création des deux commissions thématiques suivantes :

- **Education et Animation**
- **Travaux et Equipements**

Les membres de ces commissions ont par ailleurs été désigné par le comité syndical :

Commission Education et Animation	
Membre de droit	Mme la Présidente
Membre 1	Mélanie AMARE
Membre 2	Samantha UCHAN
Membre 3	Cathy RODRIGUES
Membre 4	Stéphanie LORENZETTO MARTINEZ
Membre 5	Marie-Christine MAILLOT

Commission Travaux et Equipements	
Membre de droit	Mme la Présidente
Membre 1	Chantal FERRANDO
Membre 2	Jean GUIRAUT
Membre 3	Alain LECHON
Membre 4	Marie-Hélène DUFRECHE
Membre 5	Sandra POUBLAN-FAIXO

Mme la Présidente précise que ces commissions sont essentielles à la gouvernance du syndicat et doivent pouvoir contribuer pleinement aux développements de ses projets et à son fonctionnement, dans le périmètre des affaires qui leur sont soumises.

Afin de consolider le rôle de ces commissions et d'associer plus largement les élus du comité aux affaires du syndicat, il est proposé de créer deux nouvelles commissions, d'élargir le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et de préciser leur rôle et modalités de fonctionnement.

La Présidente propose de créer deux nouvelles commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- **Finances et Administration générale**
- **Développement et Communication**

Elle propose également de fixer un nombre de conseillers siégeant dans chaque commission entre 5 et 6 conseillers et de procéder à leur nomination.

Ces commissions doivent pouvoir instruire à la demande du Comité Syndical les affaires qui leur sont soumises par la Présidente. Elles ont en particulier capacité à initier ou préparer les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités. Elles ont également pour mission d'accompagner sur le terrain, par la concertation locale, la mise en œuvre ou le suivi des décisions du syndicat. Les commissions associent, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées, issues des services du syndicat, de collectivités, d'établissements publics ou d'administrations, de groupes d'experts, d'organisations professionnelles ou associatives et de partenaires du syndicat pour le secteur d'activité traité. Elles assurent un rôle consultatif auprès du Bureau et du Comité Syndical.

Toutes les commissions ont une mission générale de débattre des orientations relatives à leur domaine et peuvent se voir confier une mission spécifique d'étude et de proposition sur un sujet précis.

Ces commissions doivent pouvoir se réunir à minima tous les 2 mois ou sur demande du bureau ou de la majorité des membres qui les composent.

DECISION

L'Assemblée, ouï l'exposé de la Présidente et après en avoir largement délibéré,

- DÉCIDE**
- le maintien des 2 commissions instituées par délibération n°2020-D5 ;
 - la création des 2 nouvelles commissions énumérées ci-avant ;
 - de fixer le nombre des membres de chaque commission entre 5 minimum et 6 maximum

PROCÈDE à la désignation des membres au sein de chaque commission de travail. Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, transposable aux Syndicats, le Comité syndical, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission Education et Animation	
Membre de droit	Mme la Présidente
Membre 1	Mélanie AMARE
Membre 2	Samantha UCHAN
Membre 3	Cathy RODRIGUES
Membre 4	Stéphanie LORENZETTO MARTINEZ
Membre 5	Marie-Christine MAILLOT

Commission Travaux et Equipements	
Membre de droit	Mme la Présidente
Membre 1	Chantal FERRANDO
Membre 2	Jean GUIRAUT
Membre 3	Alain LECHON
Membre 4	Marie-Hélène DUFRECHE
Membre 5	Sandra POUBLAN-FAIXO

Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200064160-20210621-2021_C1-DE

Commission Finances et Administration générale	
Membre de droit	Mme la Présidente
Membre 1	Mme Catherine RODRIGUES
Membre 2	M. Dominique MICHEL
Membre 3	Mme Noémie VOEGELI
Membre 4	M. Bernard JONVILLE
Membre 5	Mme Marie-Hélène DUFRECHE
Membre 6	M. Pierre LABROSSE

Commission Développement et Communication	
Membre de droit	Mme la Présidente
Membre 1	M. Patrick COUET-LANNES
Membre 2	M. Dominique MICHEL
Membre 3	Mme Chantal FERRANDO
Membre 4	Marie Claude DUPLANTIE
Membre 5	Mme Noémie VOEGELI
Membre 6	M Jean GUIRAUT

Le Comité syndical prend acte de ces nominations.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
4330 GARLIN

Michèle PLANTE